



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 10 août 2021 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin  
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3, et Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5, sont absents.

**Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.**

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124531-08-2021** Il est proposé par Madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

**ACTIVITÉ SPÉCIALE**

4. PRÉSENTATION DE MONSIEUR DANICK LAFRAMBOISE, COORDONNATEUR EN LOISIRS ET À LA CULTURE

**LÉGISLATION**

5. ADOPTION :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2021 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE
- 5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2021 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS
6. NUMÉRO CIVIQUE : ÉRABLIÈRE BERNIER
- AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES
7. PROBLÈME D'ODEURS NAUSÉABONDES : RANG DES BINET
- URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
8. CAISSE DES JARDINS : PROMESSE D'ACHAT
9. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT WSP – TRAVAUX DE VOIRIE
10. DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ : RANG 6
11. DÉROGATION MINEURE POUR CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO – 55, ROUTE 271 : MODIFICATION DE LA DATE BUTOIR POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX
12. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
- FINANCES
13. COMPTES DU MOIS
14. MANDAT - BLANCHETTE VACHON : MISE AUX NORMES SELON LA MÉTHODE VGQ DE LA COMPTABILISATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT
- TRAVAUX PUBLICS
15. RÉPARATION DU PAVAGE : COUR DE L'ÉGLISE
16. RÉCEPTION PROVISOIRE :
- 16.1 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL – RANG LE PANET  
16.2 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL – RANG 9 NORD, BINET, ST-HENRI
17. DEMANDE DE PAIEMENT :
- 17.1 # 3 – 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL RANG 9 NORD, BINET, ST-HENRI  
17.2 # 3 – 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL RANG LE PANET
18. MTQ : 2<sup>E</sup> PROPOSITION POUR LE NOUVEAU CONTRAT 6606-21-4999- ENTRETIEN ROUTE DU LAC-POULIN



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

N° de résolution  
ou annotation

19. CHALET DE L'OTJ: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE THERMOPOMPES
20. GRANDE MARCHE DU DÉFI PIERRE LAVOIE 2021
21. TOURNOI DE DEK HOCHEY

PERSONNEL

22. EMBAUCHE : BRIGADIER SCOLAIRE
23. INSCRIPTION : CONGRÈS DE LA FQM
24. CORRESPONDANCE
25. RAPPORT DES COMITÉS
  - 25.1 PROJET VIRIDIS
26. AUTRES ITEMS
  - PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÈGLEMENT 552-2016 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 890, RANG STE-EVELINE
  - RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE
  - SP3 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE (AUTOMATE)
  -

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021**

**124532-08-2021** Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**4. PRÉSENTATION DE MONSIEUR DANICK LAFRAMBOISE, COORDONNATEUR EN LOISIRS ET À LA CULTURE**



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

À l'emploi de la municipalité, depuis le début juillet, à titre de Coordonnateur en loisirs et à la culture, monsieur Danick Laframboise fait une courte présentation de son parcours scolaire et professionnel. Il partage ses motivations à relever les défis de son nouveau poste et sa fierté à travailler pour notre municipalité.

Les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

5. **ADOPTION :**

5.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2021 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**124533-08-2021** **Considérant** qu'un projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 6 juillet 2021 ;

**Considérant** que ledit projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable a été mis à la disposition du public, pour consultation, au bureau municipal du 7 juillet au 10 août 2021 inclusivement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 604-2021 sur l'utilisation de l'eau potable.

Les élus ont reçu, 72 heures avant l'adoption, une copie du règlement 604-2021 sur l'utilisation de l'eau potable.

De plus, une quantité suffisante de copie dudit règlement 604-2021 sur l'utilisation de l'eau potable ont été mis à la disposition du public lors de la séance du 10 août 2021.

5.2 **RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2021 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

**124534-08-2021** **Considérant** qu'un projet de règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 6 juillet 2021 ;

**Considérant** que ledit projet de règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils a été mis à la disposition du public, pour consultation, au bureau municipal du 7 juillet au 10 août 2021 inclusivement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 605-2021 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Les élus ont reçu, 72 heures avant l'adoption, une copie du règlement 605-2021 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

De plus, une quantité suffisante de copie dudit règlement 605-2021 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ont été mis à la disposition du public lors de la séance du 10 août 2021.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**6. NUMÉRO CIVIQUE : ÉRABLIÈRE BERNIER**

N° de résolution  
**124535-08-2021**

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger la résolution 124404-04-2021 en modifiant le numéro civique de l'Érablière Bernier – lot 6 155 824 pour le 135 B.

**7. PROBLÈME D'ODEURS NAUSÉABONDES : RANG DES BINET**

**124536-08-2021**

**Considérant** qu'encore cette année, lors de journées chaudes et humides, les résidents du secteur du rang des Binet doivent vivre avec des odeurs nauséabondes d'égout ;

**Considérant** que des plaintes furent, de nouveau, déposées à la municipalité, à cet égard ;

**Considérant** que l'ensemble des mesures alternatives ont été mises en place au cours des trois dernières années sans avoir obtenu de résultats concluants ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Camping la Vallée Beauceronne de la problématique récurrente eu égard aux odeurs nauséabondes d'égout causées par le déversement des liquides de leurs installations septiques dans le réseau municipal ; qu'il est maintenant temps d'analyser sérieusement l'option d'installer des cheminées et une chambre à air ou autres sur la conduite de refoulement, propriété, du Camping La Vallée Beauceronne ; la municipalité procédera à une demande de prix pour les services d'un ingénieur afin de remédier, définitivement, à la situation est nécessaire.

**8. CAISSE DES JARDINS : PROMESSE D'ACHAT**

Monsieur Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2, déclare la nature générale de son intérêt sur ce point soit être membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière. Monsieur Grenier ne participe pas aux discussions et délibérations sur ce point, il ne vote pas et n'a pas tenté d'influencer le vote.

**124537-08-2021**

**Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 124497-06-2021, une promesse de vente incluant une annexe eu égard aux termes et conditions généraux du bail-guichet fut déposée par la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière et ainsi, d'acquérir l'immeuble situé au 152, rue Principale correspondant au lot numéro 6 164 100. Cette vente devra se faire aux conditions usuelles en la matière et notamment, aux conditions suivantes :

- Elle sera faite sans garantie légale, libre de toute hypothèque ou autres droits sur l'immeuble ;
- La Municipalité assumera les coûts du contrat notarié de vente de même que de la préparation d'un contrat de location ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

- Sous réserve des conditions prévues dans cette promesse, les parties s'engagent à signer un acte de vente dans les TRENTE (30) jours suivants la réalisation, le cas échéant, des conditions prévues dans cette promesse ;
- La vente sera faite au prix de 80 000 \$, en plus des taxes, si applicables. Ce prix de vente sera acquitté par la Municipalité en 5 versements égaux de 16 000 \$ à chaque année à la date de la signature du contrat, sur une période de 5 ans et ce, sans intérêts, le premier paiement étant versé par la Municipalité à la Caisse 12 mois après la signature du contrat notarié de vente ;

Qu'en considération que cette vente, la Municipalité accepte de convenir avec la Caisse d'un contrat de location à l'égard de l'espace actuellement occupé par le guichet automatique aux fins du maintien dudit guichet pour un montant, sur 5 ans, de 30 000 \$ représentant un loyer de 6000 \$ par année (pendant 5 ans), étant entendu que la Caisse versera ce loyer total (30 000 \$) à l'avance, sur signature du contrat de vente. Le contrat de location prévoira également deux espaces de stationnement localisés près de la porte d'entrée des lieux loués réservés à l'usage exclusif pour les clients de la Caisse et utilisateurs du guichet, et ce, sans restreindre le droit d'utiliser les autres espaces de stationnements sur une base premier arrivé premier servi, se trouvant actuellement sur le lot numéro 6 164 100 du cadastre du Québec, sans autres frais ;

Qu'advenant la concrétisation d'un projet admissible, dans le cadre du FADM pour les projets porteurs du milieu, la caisse s'engage à verser à la Municipalité un montant de 15 000 \$ ;

De mandater un notaire instrumentant de la firme Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu pour préparer le contrat notarié de vente et d'assurer le suivi de la promesse de vente ;

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le la promesse de vente, l'acte de vente et le contrat de location, reprenant minimalement les conditions formulées à la présente résolution pour y donner suite ;

Les élus ont reçu, préalablement, à la présente séance, une copie de la promesse de vente soumise par la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

**9. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT WSP – TRAVAUX DE VOIRIE**

**124538-08-2021** **Considérant** que dans le cadre des travaux de préparation de la demande d'avis préalable au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exigé par la CPTAQ en vue de l'exclusion finale de 10,59 hectares sur le lot 6 408 013, la firme Gestizone a besoin de décrire les travaux qui seront réalisés sur ladite partie de lot en vue de l'agrandissement du parc industriel ;

**Considérant** que pour fournir les informations demandées à Gestizone en vue de la construction de la rue projetée, la firme WSP demande un mandat ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la somme de cinq mille deux cent cinquante dollars (5 250 \$), taxes en sus dont le mandat se détaille comme suit :



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Volet voirie et drainage :**

N° de résolution  
ou annotation

- Cueillette d'information :
  - o Cadastre DWG avec emplacement du raccordement avec la rue Industrielle (MUN) ;
    - Il est à noter que WSP recommande une emprise d'une largeur minimale de 20 m pour une rue industrielle avec des fossés ;
  - o Données LIDAR pour surface terrain naturelle (WSP) ;
  - o Relevés dans les zones de raccordement avec l'existant, cour de Couture Expressway et sur le drainage en aval du point de raccordement (WSP) ;
- Réunion de coordination avec la municipalité ;
- Étude hydraulique pour le drainage et vérification sommaire de la capacité des ouvrages immédiatement en aval du développement ;
- Conception de la chaussée et simulation des manœuvres avec le logiciel Autoturn ;
- Préparation des plans et profils de la chaussée et coordination pour aménagements dans les secteurs existants ;
- Estimation ;
- Livraison à la municipalité des documents dans un rapport de conception sous forme de lettre-rapport.

**10. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ : RANG 6**

124539-08-2021

**Considérant** que le propriétaire du lot 4 698 957 – 600, 6<sup>e</sup> rang a comme projet d'acquérir une parcelle de terrain de 1 971,9 mètres carrés contiguë à son emplacement résidentiel afin d'y intégrer un bâtiment agricole construit depuis plusieurs années et servant de garage depuis les années 1990 ;

**Considérant** que pour procéder à la transaction, une demande à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise ;

**Considérant** que l'article 58.2 de la Loi sur la Protection du territoire agricole du Québec précise que l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

**Considérant** qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- cette partie de lot est composée, essentiellement, du bâtiment en question par la demande et de pavage ce qui rend le potentiel agricole quasi nul ;
- une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot visé et des lots avoisinants ;
- une autorisation n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole puisque la demande vise à agrandir un usage existant avant l'entrée en vigueur de la LPTAA ;

**Considérant** que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture soit à une fin résidentielle d'une superficie de



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

1 971,9 mètres carrés du lot 4 698 508 en vue d'une acquisition par le propriétaire du lot 4 698 957.

**11. DÉROGATION MINEURE POUR CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO – 55, ROUTE 271 : MODIFICATION DE LA DATE BUTOIR POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

**124540-08-2021** **Considérant** qu'une dérogation mineure a été accordée au propriétaire du lot 4 698 232 - 55, Route 271, en vertu de la résolution 124184-09-2020, afin d'agrandir son bâtiment principal de 16,16 m<sup>2</sup> soit 92 % de la superficie totale au sol de sa résidence alors que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise 80 % de la superficie totale au sol ;

**Considérant** que le propriétaire n'a pu réaliser les travaux dus aux effets de la pandémie de la COVID-19 sur les coûts et la rareté des matériaux ;

**Considérant** qu'il demande de repousser la date butoir de la résolution 121184-09-2020 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du propriétaire du lot 4 698 232 – 55, Route 271 et de repousser la date butoir de la résolution 124184-09-2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**12. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE : RENOUELEMENT D'ADHÉSION**

**124541-08-2021** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au montant de vingt-cinq dollars (25 \$).

**13. COMPTES DU MOIS**

**124542-08-2021** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 242 262,01 \$ et d'autoriser leur paiement.

**14. MANDAT – BLANCHETTE VACHON : MISE AUX NORMES SELON LA MÉTHODE VGO DE LA COMPTABILISATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT**

**124543-08-2021** **Considérant** que par le PL 82, sanctionné le 2 juin 2021, le Gouvernement du Québec a modifié sa méthode de comptabilisation pour ses paiements de transfert afin de se conformer à l'avis du Vérificateur Général du Québec (VGQ) ;

**Considérant** qu'un redressement de la comptabilisation des paiements de transfert de notre municipalité est nécessaire ;

**Considérant** que la firme Blanchette Vachon offre de faire le travail sur une base horaire étant donné le nombre d'heures variables dû aux nombres de transferts reçus (subventions pluriannuelles) ;





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon, sur une base horaire, pour réaliser le redressement de la comptabilisation des paiements de transfert en vertu de la nouvelle méthode de comptabilisation du PL 82.

**15. RÉPARATION DU PAVAGE : COUR DE L'ÉGLISE**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**16. RÉCEPTION PROVISOIRE :**

**16.1 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL – RANG LE PANET**

**124544-08-2021** **Considérant** que monsieur Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'entretien du rang Le Panet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages du projet du rang Le Panet.

**16.2 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL – RANG 9 NORD, BINET, ST-HENRI**

**124545-08-2021** **Considérant** que monsieur Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL eu égard aux remplacements de ponceaux dans le rang 9 Nord, rang Binet et rang St-Henri (Ouest) en considérant la liste de déficiences et des travaux à compléter ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages du projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL.

**17. DEMANDE DE PAIEMENT :**

**17.1 #3 – 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL RANG 9 NORD, BINET, ST-HENRI**

**124546-08-2021** **Considérant** que la compagnie RJ Dutil demande le paiement numéro 3 pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie RJ Dutil d'un montant de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars et quarante-quatre sous (28 484,44 \$), taxes incluses pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL.

**17.2 #3 – 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL RANG LE PANET**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124547-08-2021

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard Ltée demande le paiement numéro 3 pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL / rang Le Panet ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 3 à la compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de quatre mille quatre-vingt-huit dollars et soixante-quatre sous (4 088,64 \$), taxes incluses pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL / rang Le Panet.

**18. MTQ : 2<sup>E</sup> PROPOSITION POUR LE NOUVEAU CONTRAT 6606-12-4999 – ENTRETIEN ROUTE DU LAC-POULIN**

124548-08-2021

**Considérant** que par sa résolution 124461-05-2021, le conseil municipal acceptait en partie la proposition du Ministère des Transports du Québec (MTQ) eu égard au renouvellement du contrat déneigement et de déglacage du chemin de la Route du Lac Poulin d'une longueur pondérée de 4,570 km

**Considérant** que le Ministère des Transports du Québec a déposé une nouvelle offre de renouvellement à la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contracter avec le MTQ pour l'entretien de la Route du Lac-Poulin selon les conditions suivantes :

- Saison contractuelle du 29 octobre de chaque année et prendra fin le 7 avril inclusivement de l'année suivante au lieu du 8 novembre au 31 mars ;
- Contrat de 5 ans pour un montant total de 135 000 \$, soit l'équivalent de 27 000 \$ par saison contractuelle dont les montants des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années seront indexés annuellement selon l'IPC publié par Statistique Canada ;
- Les deux parties peuvent mettre fin au contrat en tout temps ;
- Le sel sera acheté obligatoirement auprès du MTQ au prix de 91,48 \$ la tonne, et ce, pour toute la durée du contrat ;

D'autoriser le maire et la directrice générale/sec.-trés. à signer le contrat cité en préambule ;

D'annuler la résolution 124461-05-2021.

**19. CHALET DE L'OTJ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE THERMOPOMPES**

124549-08-2021

**Considérant** qu'au plan triennal d'immobilisations 2021, le conseil municipal a prévu faire installer des thermopompes dans le chalet de l'OTJ ;

**Considérant** qu'une aide financière est disponible, de l'ordre de 60 % des coûts admissibles, dans le cadre de *L'initiative Rénovation de bâtiments de loisirs* de la Fédération canadienne des municipalités en partenariat avec le Gouvernement du Canada ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Danick Laframboise, coordonnateur en loisirs et à la culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *L'initiative Rénovation de*



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

bâtiments de loisirs de la Fédération canadienne des municipalités et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis.

**20. GRANDE MARCHÉ DU DÉFI PIERRE LAVOIE 2021**

**124550-08-2021** **Considérant** que le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les Québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain ;

**Considérant** que dans le cadre de cet événement, le service des loisirs et de la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles, désire organiser une marche de 5 Km ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et de la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 Km ; la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants :

- Participation du Service incendie pour la sécurité des marcheurs la journée de l'événement ;
- Demande de permis au MTQ pour un événement spécial sur une route numérotée ;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

**21. TOURNOI DE DEK HOCKEY**

**124551-08-2021** **Considérant** qu'à la programmation estivale du service des loisirs et de la culture, un tournoi de dek hockey est prévu et se tiendra le 4 septembre 2021, en collaboration avec le comité de l'OTJ ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et de la culture de notre municipalité à organiser, en collaboration avec un comité de bénévoles, un tournoi de dek hockey le 4 septembre 2021 ; d'autoriser monsieur Danick Laframboise, Coordonnateur des loisirs et de la culture, à déposer une demande de permis de réunion au nom de la Municipalité pour la vente d'alcool au bar du chalet de l'OTJ situé au 58, rue de la Fabrique, propriété de la Municipalité.

**22. EMBAUCHE : BRIGADIER SCOLAIRE**

**124552-08-2021** **Considérant** que madame Suzanne Busque a avisé le conseil municipal qu'elle prenait sa retraite à titre de brigadière scolaire ;

**Considérant** que le poste fut affiché et que la recommandation est l'embauche de monsieur Richard Deblois ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Richard Deblois à titre de brigadier scolaire; de plus, les services de mesdames Suzanne Busque, Clermonde Poulin, Johanne Gonthier et Marie-Eve Busque sont retenus à titre de brigadière scolaire surnuméraire (sur appel); d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de monsieur Deblois établissant ses conditions de



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

travail et salariales; son entrée en fonction est fixée au début de l'année scolaire 2021-2022.

**23. INSCRIPTION : CONGRÈS DE LA FQM**

**124553-08-2021** **Considérant** que les Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (Congrès de la FQM) auront lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des Congrès de Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de monsieur Eric Rouillard, maire aux Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (Congrès de la FQM) et de défrayer les coûts d'inscription ainsi que tous les frais afférents à l'événement.

**24. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2021.

**25. RAPPORT DES COMITÉS**

Dû à la période de vacances, les élus n'ont assisté à aucun comité

**25.1 PROJET VIRIDIS**

En l'absence de monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 et délégué à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, la présentation du projet VIRIDIS est reportée à une prochaine séance.

**26. AUTRES ITEMS**

- **PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - REGLEMENT 552-2016 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - 890, RANG STE-EVELINE**

**124554-08-2021** **Considérant** que la propriétaire du 890, rang Ste-Eveline a déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 au propriétaire 890, rang Ste-Eveline d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

- **RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124555-08-2021

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'au plan triennal d'immobilisations 2021, le conseil municipal a prévu faire la réfection du terrain de tennis ;

**Considérant** qu'une aide financière est disponible, de l'ordre de 67% du projet total si aucune autre subvention n'est octroyée ou jusqu'à concurrence de 90% du projet total si elle est combinée à une subvention publique, dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du Gouvernement du Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myriane Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Danick Laframboise, coordonnateur en loisirs et à la culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du Gouvernement du Québec.

• **SP3 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE (AUTOMATE)**

124556-08-2021

**Considérant** que le système de contrôle (automate) de la SP3 n'est plus fonctionnel obligeant un départ manuel, deux fois par jour ;

**Considérant** que le remplacement dudit système de contrôle (automate) est essentiel ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un nouveau système de contrôle (automate) incluant un mode d'urgence sur flotte en cas de bris de panne de l'automate auprès de la compagnie Automatisation JRT au coût de huit mille sept cent trois dollars et soixante et un sous (8 703,61 \$), taxes incluses.

27. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

28. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

124557-08-2021 Il est proposé par Monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 53.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation